



Sipa Automobiles Bordeaux

REGLEMENT DU JEU « OPERATION TROU EN 1 »

LE 06.10.2024

Article 1 : Organisateur

La société VOLVO, située 7 allée James Watt, 33700 Mérignac organise le jeu concours « Opération Trou en 1 ». Il aura lieu le 06.10.2024 sur le trou n°11 du Golf Blue green Pessac.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception du personnel de la société organisatrice, et/ou ayant un lien juridique direct ou indirect avec cette société et à l'exception de tout joueur professionnel ou professionnel enseignant.

Pour les mineurs, la participation est autorisée avec l'autorisation écrite du représentant légal, et sous sa responsabilité.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du jeu, et ne pourra pas bénéficier de son lot en cas de victoire.

Article 3 : Déroulement du concours

La société VOLVO organise une compétition de Golf, le 6 octobre 2024 au Golf Bluegreen de Pessac. Elle est ouverte à tous les joueurs amateurs à jour de leur licence et de leurs formalités médicales d'aptitude à la pratique du Golf en compétition.

Le trou n°11 fera l'objet du jeu « Opération Trou en 1 ».

Chaque participant à la compétition et réalisant ce trou spécifique en 1 coup sera sélectionné afin de participer au Jeu « Opération trou en 1 ».

Si plusieurs personnes venaient à réaliser le trou en un, ils seraient départagés par un concours de précision sur le trou numéro 1 lors de la remise des prix : un seul coup joué, le joueur dont la balle est la plus proche du trou sera déclaré gagnant, sans obligation d'être sur le green.

Toute carte de score illisible, incomplète et/ou raturée sera déclarée nulle par le Responsable de l'épreuve.

Le gagnant sera désigné à l'issue de la compétition le 06 octobre 2024.

S'il n'est pas présent lors de la remise des prix, *la dotation* restera la propriété de la société partenaire.

Article 4 : Dotation

Ce jeu est doté d'un véhicule EX30 de marque VOLVO d'une valeur de 37 800€

TTC. Le vainqueur ne pourra pas prétendre à un échange du lot en numéraire.

Le véhicule sera remis au Golf Bluegreen Pessac au plus tard 2 mois après la date de désignation du vainqueur.

Article 5 : Droit à l'image

Le vainqueur autorise toute exploitation promotionnelle interne ou externe pendant une durée indéterminée sur tous types de supports (web, mailing, presse...) qui pourrait être faite par la société organisatrice par la proclamation de son nom, la publication de son image, ou de sa photo sans prétendre à d'autres droits, ou rémunérations.

Droit de la personnalité de l'enfant : les titulaires de l'autorité parentale acceptent la diffusion de photographies.

Article 6 : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

La société VOLVO tranchera souverainement tout litige relatif au jeu

La société VOLVO se réserve le droit de modifier ou d'annuler le présent jeu concours, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée pour autant.